

7.500 personnes de plus au CPAS

CHÔMAGE Le revenu d'intégration sociale en hausse importante de janvier à juin

- Les chiffres du chômage s'améliorent depuis plusieurs mois.
- Néanmoins les demandeurs d'emploi sont nombreux à devoir trouver refuge aux CPAS, pour peu qu'ils entrent dans les conditions.
- Trois portraits.

Certaines statistiques relatives à la situation de l'emploi laissent entrevoir une possible embellie – voir notamment le dernier rapport du Conseil supérieur de l'emploi : *Le Soir* du 29 juin – mais, en attendant, la tendance lourde demeure.

La crise économique continue

de produire ses effets dévastateurs dans le domaine social. En l'occurrence, les CPAS écopent. Le nombre de personnes qui perçoivent un RIS (revenu d'intégration sociale) continue de croître à une allure effrénée et ce n'est pas forcément une image, à lire nos témoignages, qui rendent compte concrètement des difficultés auxquelles les uns et les autres doivent faire face.

Les derniers chiffres viennent de tomber. L'inflation n'est toujours pas contenue. Ainsi, sur les six premiers mois de cette année, il y avait, en moyenne, 121.767 bénéficiaires du RIS par mois. Il s'agit d'une hausse de 6,5 % par rapport aux six premiers mois de l'an dernier, où l'on recensait 114.247 personnes indemnisées en moyenne par mois. En chiffres absolus, c'est en Wallonie que la situation est la plus critique, avec 54.604 personnes concernées en

juin 2016, contre 29.265 à Bruxelles et 27.900 en Flandre.

Surtout, on le sait, il faut y voir l'impact des réformes successives des allocations d'insertion

Sur une période plus longue, on sait que les bénéficiaires d'un RIS sont passés de 102.647 personnes par mois en moyenne en 2014 à 116.146 en 2015. C'est une progression de 13,2 %, contre 3,8 % entre 2013 et 2014. Explications : l'accroissement structurel du nombre de « personnes vulnérables » (les seniors, les peu scolarisées, les isolées, les allochtones, etc.), également la hausse du nombre de réfugiés reconnus, plus généralement la persistance de la crise sous toutes ses formes, on l'a dit.

Surtout, on le sait, il faut y voir l'impact des réformes successives des allocations d'insertion, ac-

cordées mensuellement à des jeunes qui quittent l'école et qui n'ont pas encore trouvé un emploi. En 2012, le gouvernement Di Rupo (PS-MR-CDH-CD&V-VLD-SPA) avait limité l'octroi des allocations d'insertion à une durée de trois ans, une période qui expirait le premier janvier 2015, date à laquelle ont commencé à s'accumuler les demandes dans les CPAS, où se sont transférés les exclus du chômage.

Une situation qui ira en s'aggravant après que le gouvernement Michel (MR-N/VA-VLD-CD&V) décidera d'abaisser l'âge limite pour bénéficier de ces allocations de 30 ans à 25 ans, et mettra fin au droit aux allocations d'insertion pour les jeunes qui ont terminé leurs études à plus de 24 ans et ceux qui sortent des études avant 21 ans sans diplôme suffisant. ■

**BERNARD DEMONTY
DAVID COPPI**

Pascale « En invalidité, chercher un job est interdit »

Pascale Vinaimont n'a pas eu de chance auprès du CPAS. « J'étais en invalidité, mais le médecin conseil de la mutualité a estimé que les rapports n'étaient pas suffisants », raconte-t-elle. Fin février 2015, Pascale Vinaimont se voit donc notifier qu'elle ne peut plus bénéficier de la mutualité. « Je suis allée au chômage, mais on m'a dit que je n'y avais plus droit depuis janvier 2015 alors que je n'avais pas été informée. A l'Onem et au Forem, tout le monde se renvoie la balle. Et le temps passe. Dont les trois mois pour faire un recours contre le médecin de la mutualité », poursuit-elle.

Pascale n'a donc droit ni à la mutuelle ni au chômage. « On m'a dit d'aller au CPAS. Là, on m'a demandé si j'étais en couple et si mon compagnon travaillait. Comme c'est le cas, je n'ai

pas droit au CPAS. Me voilà donc sans revenus. Et mon syndicat m'a virée parce que je ne pouvais plus payer la cotisation », confie-t-elle.

Au niveau de la mutuelle, Pascale est couverte jusqu'en janvier 2017 parce qu'elle disposait d'un revenu durant les deux dernières années. Mais après ? « C'est le flou, dit Pascale qui a aujourd'hui 56 ans. J'ai voulu prendre un avocat pro deo, mais je n'y ai pas droit parce que mon conjoint gagne 50 euros de trop. » Après avoir épuisé tous les recours, elle s'est finalement tournée vers le Collectif solidarité contre l'exclusion qui pourra, elle l'espère, l'aider à obtenir une couverture sociale.

L'autre jour, un huissier est venu chez elle pour réclamer l'argent de factures impayées. Celles de l'hôpital notamment, où elle a suivi des séances de kiné pour ses problèmes de dos. « Avec quel argent je paye mes factures ? L'huissier me dit que c'est Monsieur qui doit payer. Mais il ne peut pas prendre tout à charge. En plus, depuis le 1^{er} juillet, il est pensionné. Ses reve-

nus vont donc baisser », souligne-t-elle.

« Je comprends qu'on éjecte des gens du chômage parce qu'il y a des abus, mais cela doit se faire au cas par cas. Quand on est en invalidité, c'est interdit par la loi de chercher du travail. J'ai vérifié. Mais ils n'en ont pas tenu compte : les trois ans se sont écoulés et on ne m'a pas prévenue. Toute cette politique a peut-être un sens. Le problème, c'est qu'il n'y a pas de suivi et que les gens se retrouvent dans la nature », regrette-t-elle.

Aujourd'hui, elle n'a plus rien. Son conjoint paye les frais liés à la maison et à la voiture. « Mais comment je fais si je dois m'acheter une paire de chaussures ? » Autre exemple : « Je suis grand-mère. J'aimerais faire plaisir à mes petits-enfants, mais je ne peux pas. Ce n'est pas vital et mes enfants comprennent, mais cela engendre une perte d'estime de soi. Cela fait se sentir inutile. » ■

**VIOLAIN JADOU
et THOMAS CASAVECCHIA**

Coline « Je n'abandonnerai pas mes études »

Janvier 2015 fut une date clé pour Coline Clerbois, 35 ans. Jusqu'alors elle était au chômage, mais souhaitait achever les études qu'elle avait entamées. Des études artistiques. En octobre 2013, elle passe un entretien au bureau de chômage pour évaluer sa recherche d'emploi. « L'entretien s'est très bien passé et la contrôleur m'a demandé pourquoi je ne me lançais pas dans l'enseignement puisque j'avais travaillé deux ans en tant qu'ALE dans une école. J'y ai découvert que j'avais un don avec les enfants », raconte-t-elle. Mais pour se lancer dans l'enseignement, il lui fallait terminer ses études. Elle demande donc une dispense à l'Onem pour recommencer ses études. Là, on lui suggère d'opter pour un master plutôt que pour un régentat. Ça, c'était à Nivelles. Les démarches durent six mois. Entre-temps, elle déménage dans un appartement au-dessus de chez sa maman pour se rapprocher de son lieu d'études. « A

l'Onem de La Louvière, ils m'ont refusé ma dispense au motif que tous ceux qui ont fait le dessin dans la région ont abandonné », relate-t-elle.

Arrive janvier 2015 et sa radiation du chômage. Elle se rend alors au CPAS. Mais là, on lui dit que sa maman gagne suffisamment pour subvenir à leurs besoins à elles deux. La jeune femme est considérée comme habitant chez sa mère car les deux entités de logement ne sont pas officiellement reconnues comme distinctes.

« Je n'ai plus un centime qui rentre sur mon compte », confie Coline Clerbois. Elle ne paye heureusement pas de loyer mais elle doit tout de même s'acquitter des frais d'électricité et de chauffage. Son appartement aurait besoin de quelques travaux et d'aménagement – « je n'ai pas de canapé par exemple » – mais elle n'en a pas les moyens. Pour ses maigres dépenses, elle doit emprunter de l'argent à ses proches. « J'ai l'im-

pression de devoir mendier. C'est très dur psychologiquement. Je n'ai plus acheté de vêtements neufs depuis deux ans. J'essaye de garder ceux que j'ai le plus longtemps possible : je les mets pour aller aux cours et je me change quand je rentre chez moi. Mais le matériel artistique coûte cher. Et puis, je ne sais pas ce que je ferai quand mon ordinateur me lâchera », confie-t-elle.

Elle vient de réussir sa deuxième année d'études. « Je n'abandonnerai pas. Dès la fin de la troisième, je peux commencer à chercher du travail. Je pense aussi suivre une formation en 3D et en animation parce que ça ouvre des portes, déclare-t-elle. Je suis dans une situation sordide et ubuesque. Pour avoir l'argent du CPAS, il faut que je paye un architecte qui attestera que mon appartement est séparé de celui de ma mère. Mais pour cela, il me faut de l'argent que le CPAS me refuse parce qu'il n'y a qu'un numéro de maison ». ■

V. Ja et Th. Ca



Jérôme « Peu d'opportunités »

Jérôme Brepols a 29 ans. Il a dû quitter le chômage en septembre 2015. Depuis, il s'est tourné vers le CPAS de la commune de Bruxelles. « J'ai arrêté mes études à 15 ans, j'ai alors fait un apprentissage en vente et commerce jusqu'en 2013. Mais, après cette formation, je n'arrivais pas à trouver de boulot stable. »

Pendant deux ans il multiplie donc les jobs d'interim. « J'ai travaillé dans de nombreux secteurs : production, grandes surfaces. Parfois à temps plein, parfois en temps partiel avec un complément du chômage quand je n'étais pas employé. J'avais peu d'opportunités à long terme et je me suis rendu compte que cette vie n'était pas faite pour moi. J'ai alors décidé de passer mon CESS. »

Peu avant de reprendre ses études, Jérôme s'était découvert un talent pour la musique et plus particulièrement la guitare. « Mes résultats scolaires étaient bons et mon objectif était de poursuivre mes études pour entrer au conservatoire. »

Mais une fois son diplôme de secondaire en poche, les choses se corsent pour le jeune

homme. « Alors que j'étudiais pour mon CESS, j'étais dispensé de chercher de l'emploi. Mais l'Onem n'a pas voulu que j'entame des études supérieures. J'avais beau expliquer que faire ces études au conservatoire était mon plan de vie dès le début et qu'un simple CESS ne m'aiderait guère sur le marché de l'emploi, rien n'y faisait. Je ne vois pas comment j'aurais pu chercher du travail tout en entamant un bachelier. »

Pour vivre, Jérôme doit alors se tourner vers le CPAS. « Là, on m'a à nouveau demandé si je ne me lançais pas dans des études, juste pour ne pas avoir à travailler. Mais j'ai réexpliqué ma situation et depuis, j'émerge au CPAS de Bruxelles. Et finalement, je vis mieux avec le revenu d'insertion sociale qu'avec ce que je touchais du chômage. Je vis à Bruxelles en collocation avec une amie, elle aussi inscrite au CPAS, et on s'en sort. Aujourd'hui, je m'apprete à entrer en deuxième bachelier, j'aimerais pouvoir faire un master et, à terme, devenir prof de guitare. » ■

V. Ja et Th. Ca